



S.I.R.D.
28, rue de la Liberté
38600 FONTAINE

tél : 04.76.21.85.26
fax : 04.76.21.83.93

N/Réf : DELCOM **57 - 14**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Comité syndical
Du 23 décembre 2014**

Le vingt-trois décembre deux mille quatorze, à dix-huit heures, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni en salle de réunion du SIRD, sous la présidence de Guy JULLIEN, Président du SIRD

Date de convocation : 09 décembre 2014

Nombre de délégués en exercice : 24 Présents : 13 Votants : 18

Présents : S CIALDELLA (Pv de Mme VIEU), R. DI BENEDETTO, MF. DI RAFFAELE, P EVRARD, F. FECHOZ-CHRISTOPHE(pv de M. D'OLIVIER QUINTAS), K. GAILLARD, G. JULLIEN(PV de M. TROVERO), C LANCELON-PIN, M. MASTROMAURO, P.MONIER, M.REPELLIN (pv de M. DINI), G.SALLET(Pv de M. GILABERT), J.TESSAIRE,

Absents excusés : D. D'OLIVIER-QUINTAS, G.DINI, F.GILABERT, P. RIGAULT, D.ROUX, JP TROVERO, N.VIEU,

Absents : A.CARBONARI, JM.CAMACHO, D.CUSTOT, R.OCCHINO

Secrétaire de séance : Sylvain CIALDELLA

Président de séance : Guy JULLIEN

Rappel du quorum : 13

OBJET : PREVENTION - MEDIATION SCOLAIRE

Validation de la convention tripartite entre le SIRD, l'association CEMEA et le collège A Fleming sur la mise en œuvre de l'action de médiation scolaire au Collège Alexandre Fleming de Sassenage, de janvier à juin 2015.

Rapporteur : Philippe EVRARD

DELCOM 57-14

Le Vice-président expose :

Le SIRD, dans le cadre de sa compétence prévention de la délinquance, a inscrit dans son plan d'action, une démarche de médiation scolaire depuis 5 ans.

Cette action relative à l'éducation et à la citoyenneté, est de nouveau mise en œuvre de janvier à juin 2015, au collège Alexandre Fleming de Sassenage.

L'Association « Centre d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active » (CEMEA) est le maître d'œuvre de l'action depuis 2011.

L'objectif :

- Permettre aux élèves d'appréhender les incivilités et les violences dans l'enceinte du collège et de régler les « petits » conflits entre pairs sur le principe de la non-violence
- Développer des compétences d'écoute et de communication.

A noter que les violences physiques, les conflits de grandes ampleurs, les problèmes graves tels que le harcèlement et le racket **ne relèvent pas** de la médiation scolaire par les pairs mais restent à la charge de l'adulte.

L'association CEMEA s'engage à mettre à la disposition du collège Alexandre Fleming un ou des intervenants qui assurant un suivi de l'action et de la formation à la médiation scolaire pour les élèves médiateurs. Leur intervention se caractérise pour la présente convention, de la manière suivante :

- une supervision et la formation des médiateurs sur 8 heures.
- une phase de formation/information à destination des adultes volontaires de la communauté éducative
- la participation aux travaux de bilan et d'évaluation de l'action, ainsi que la participation à diverses réunions de suivi.

Le Principal du Collège Alexandre Fleming, informera l'ensemble de son équipe administrative et pédagogique des objectifs de la médiation afin de faciliter les interventions des CEMEA.

Une salle du collège sera mise à disposition des médiateurs chaque fois qu'ils seront sollicités pour réaliser une médiation.

La coordonnatrice du CISP du SIRD supervisera le dispositif.

Un comité de pilotage est constitué et a pour mission de porter la dynamique de l'action et d'en élaborer et en conduire l'évaluation.

Un bilan détaillé de l'action de médiation sera fourni par le SIRD, en collaboration avec les CEMEA et le Collège Alexandre Fleming.

Le SIRD s'engage à financer la somme de 1 170 € à l'association CEMEA pour la mise en œuvre de cette action, sur la durée de la présente convention.

Le collège s'engage à financer la somme de 130 € à l'association CEMEA pour la mise en œuvre de cette action soit 10% du coût total de la présente convention.

Les CEMEA présenteront une facture à hauteur de cette somme en fin d'action.

Après débat, le comité syndical :

↪ D'ADOPTER la convention tripartite entre le SIRD, l'association CEMEA et le collège A Fleming

↪ AUTORISE le Président à signer la convention tripartite.

↪ DIT que les crédits de 1 170 € sont prévus au BP 2015, compte 611

CONCLUSIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE

Fait à Fontaine, le 24 décembre 2014

Le Président
Guy JULLIEN